

## *Processus d'encadrement des élèves*



*Encadrer, c'est aussi tisser des liens.*

## **1<sup>er</sup> niveau d'intervention : Mesures universelles dans la classe**

### **Quoi :**

Ensemble de mesures pédagogiques mises en place par l'enseignant.

### **Pourquoi :**

Pour offrir à l'élève une structure où les règles sont clairement établies et qui permettent un climat propice à l'apprentissage.

### **Responsable :**

L'enseignant concerné a la responsabilité de mettre en place des mesures afin de remédier aux difficultés d'apprentissage ou de comportement de l'élève dans sa classe.

### **Comment :**

- ◆ Élaboration des règles de vie de classe en respectant le code de vie de l'école.
- ◆ Élaboration des conséquences selon le manquement.
- ◆ Rencontre de l'élève en entrevue.
- ◆ Communication aux parents si nécessaire.
- ◆ Recherche de solutions, par l'enseignant, en demandant des conseils au besoin aux intervenants pouvant apporter une expertise spécifique (rôle conseil).

### **Principe de base :**

Avoir une attitude d'ouverture et être en recherche de solutions.

## **2<sup>e</sup> niveau d'intervention : Mesures supplémentaires de remédiation**

### **Quoi :**

Obligation, pour l'enseignant, de compléter la fiche rose « Exclusion de l'élève par l'enseignant à la classe-ressource ».

### **Pourquoi :**

Pour permettre à l'élève de réfléchir sur ses actions, son comportement et lui permettre de s'engager dans une démarche de solutions.

### **Responsables :**

L'élève, l'enseignant et l'éducatrice de la classe-ressource.

### **Durée :**

Le temps de compléter une réflexion adéquate.

### **Comment :**

Fiche de réflexion.

Voir p.6 « Processus d'encadrement des élèves à la classe-ressource ».

**3<sup>e</sup> niveau d'intervention : Mesures supplémentaires  
de remédiation : « Mon plan d'amélioration »**

**Quoi :**

Arrêt d'agir : « *Mon plan d'amélioration* ».

**Pourquoi :**

Pour préparer un plan d'amélioration afin de remédier à la situation. Suivi hebdomadaire au besoin.

Référence: « *Mon plan d'amélioration* ».

**Responsable :**

Le tuteur prend en charge l'arrêt d'agir.

**Quand :**

Après l'analyse de la situation avec la direction et le tuteur.

**Durée :**

1 journée à la classe-ressource.

**Comment :**

1. Le tuteur communique l'information aux parents et planifie la journée de suspension avec l'éducatrice (3<sup>e</sup> niveau d'intervention).
2. Le tuteur rencontre l'élève et l'informe de la démarche de sa suspension; il avise tous les enseignants concernés de la date qui a été fixée.
3. L'élève se présente en classe-ressource et complète le cahier « Mon plan d'amélioration ».
4. Le tuteur doit rencontrer l'élève pour la réintégration en classe et prendre connaissance du plan d'amélioration ainsi que de l'engagement de l'élève.
5. Si, après analyse de la situation, il y a un suivi hebdomadaire, l'éducatrice supervise et remet celui-ci au tuteur lorsque complété.

**4<sup>e</sup> niveau d'intervention : Mesures supplémentaires  
de remédiation : « Je persévère »**

**Quoi :**

Arrêt d'agir : « *Je persévère* ».

**Pourquoi :**

Pour permettre à l'élève de mieux se connaître. L'élève dresse un bilan de sa situation scolaire et met en place d'autres moyens.

Référence : « *Je persévère* ».

**Responsable :**

Le tuteur et la direction.

**Quand :**

Après l'analyse de la situation avec la direction et le tuteur.

**Durée :**

3 journées à la classe-ressource.

**Comment :**

1. La direction informe l'élève du 4<sup>e</sup> niveau d'intervention.
2. La direction informe les parents et les enseignants.
3. L'élève doit compléter le cahier « *Je persévère* ».
4. La direction convoque le parent et le tuteur pour une rencontre de réintégration : possibilité de mise en place d'un plan d'intervention.
5. Le tuteur doit compléter, au besoin, la fiche 4 disponible sur SPI.

## Processus d'encadrement des élèves à la classe-ressource

1. L'enseignant doit remettre la fiche rose à l'élève qui se dirige à la classe-ressource.
2. L'élève présente la fiche rose à l'éducatrice de la classe-ressource.
3. L'élève entreprend une démarche afin de résoudre la situation. Il présente et complète la fiche de réflexion avec l'éducatrice de la classe-ressource.
4. Lorsque la réflexion est acceptée par l'éducatrice et l'enseignant, l'élève doit fixer une rencontre avec son enseignant.
  - 4.1. L'éducatrice remet la réflexion à l'enseignant concerné. (Advenant le cas où l'élève n'a pas rencontré l'enseignant après trois cours consécutifs, l'éducatrice doit en aviser le tuteur).
5. L'enseignant qui a retiré l'élève doit en informer rapidement les parents dans les **24 heures si possible**.
6. L'enseignant prend entente avec l'élève pour la réintégration en classe.
7. L'enseignant remet **la fiche rose ainsi que la réflexion au tuteur obligatoirement** afin qu'il en prenne connaissance. Le tuteur doit la consigner dans le dossier de l'élève.

## Notes importantes

Après 3 fiches roses, il y aura analyse de la situation avec la direction et le tuteur pour prise de décision:

- ✓ 3<sup>e</sup> niveau d'intervention « *Mon plan d'amélioration* ».
  - ⇒ 1 journée de suspension
- ✓ Suivi hebdomadaire (au besoin).

Après 6 fiches roses, il y aura analyse de la situation avec la direction et le tuteur pour prise de décision:

- ✓ 4<sup>e</sup> niveau d'intervention « *Je persévère* ».
  - ⇒ 3 journées de suspension
- ✓ Suivi hebdomadaire (au besoin).
- ✓ Répit-support (au besoin).
- ✓ Plan d'intervention (au besoin).

La direction se réserve le droit de suspendre un élève à l'école ou à la maison selon la situation.

## Processus disciplinaire de l'école secondaire Camille-Lavoie

**1<sup>er</sup>** niveau d'intervention : Mesures universelles.

**2<sup>e</sup>** niveau d'intervention : Mesures supplémentaires de remédiation.

**3<sup>e</sup>** niveau d'intervention : Mesures supplémentaires de remédiation :  
« *Mon plan d'amélioration* ».

**4<sup>e</sup>** niveau d'intervention : Mesures supplémentaires de remédiation :  
« *Je persévère* ».





**Commentaires ou notes personnelles**

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

## Commentaire ou notes personnelles

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

## **Service d'accompagnement à l'école secondaire Camille-Lavoie**

**Qui:** Tous les élèves.

**Quoi:** Intervention selon le processus d'encadrement des élèves.

Reprises d'examens et utilisation du 1/3 de temps supplémentaire par les élèves concernés.

Suivi des élèves nécessitant un encadrement spécifique (suivi hebdomadaire, devoirs, répit-support).

Relation d'aide, gestion de situation de crise.

Résolution de conflit, médiation entre les élèves.

Exemption de cours: permettre aux élèves d'avancer dans les travaux scolaires et les préparations d'examens afin d'améliorer les résultats scolaires.

**Nom du service:** Classe-ressource

**Comment:** Accompagner les élèves selon les besoins.

**Rôle de l'élève:**

- Être ponctuel.
- Travailler en silence.
- Avoir son matériel.
- Collaborer avec l'intervenante.

**Quand:** Du lundi au vendredi, de 8 h 35 à 15 h 35

**Fréquence:** Au besoin